QUOTIDIEN : 25 CENTIMES

--LA PLUS FORTE-- VENTE DE LA RÉGION
LILLE. 104, Rue de Paris
PARIS. 43, Bd Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Egalité de Roubaix — Tourcoing

VENDREDI 7 JUIN 1935

BUREAUX : ROUBAIX Téléph. 351-17 — 45, rue de la Gare, 45
TOURCOING Téléph. 9-65 — 2, rue Pierre Lefebvre

DIRECTRICE : Mme Eug. GUILLAUME.

JOAN CRAWFORD, "Déesse du Soleil"

Le soleil ne brille pas uniquement pour JOAN CRAWFORD. Mais, lorsqu'on la voit, en été, on est tenté de croire le contraire !

Elle est si belle, toute bronzée d'un beau hâle uni, que, plus que toute autre vedette de Hollywood, elle mérite le surnom de « Déesse du Soleil ».

L'actrice explique plus bas comment elle obtient cette teinte acajou, qui crie au monde sa jeunesse triomphante et sa santé vigoureuse.

Joan est réellement une adoratrice du soleil. Comme une fleur magnifique, elle s'épanouit sous ses rayons ; elle se détend dans sa chaleur vivifiante. Elle en absorbe les rayons et les reflète dans une beauté nouvellement trouvée.

Beauté et force...

La beauté et la force... mais la force surtout !

« Dans ma profession, dit Joan, la force physique est de première nécessité. Aussi déterminés ou imaginatifs que nous puissions être, nous serions perdus si nous ne possédions pas une énergie à toute épreuve. C'est principalement pour cette raison que je réserve tant d'heures à mes bains de soleil.

» N'allez pas croire que je ne le ferais pas autrement, ajouta-t-elle vivement. « Si mon travail consistait à éplucher des pommes de terre, j'essayerais de le faire au soleil. Je suis sûre que je les éplucherais mieux... c'est à dire que j'aurais tout au moins l'assurance que donne la santé et qui vous permet de

Joan CRAWFORD, la belle vedette.

vous élever à une meilleure position... »

Cette énergie qui est ensuite transformée en d'émouvantes compositions dramatiques, l'amour inné du soleil et l'aide de beauté gratuite offerte par la nature... sont les raisons qui suscitent Joan Crawford à adopter tous les étés le teint bronzé des beautés des tropiques.

...par les bains de soleil

« Le procédé à suivre est des plus simples dit-elle en souriant. Je commence aussitôt que possible, au printemps, dès que le soleil est assez chaud. Le premier jour, je me contente de rester quinze minutes au soleil et, après quelques semaines, je reste aisement de quatre à cinq heures.

» Il est très important de s'exposer graduellement. Une trop longue séance au soleil, particulièrement durant les premières semaines, n'occasionne pas seulement des brûlures pénibles, mais peut également rendre une personne gravement malade.

» Quinze minutes suffisent donc pour le premier jour, vingt pour le deuxième et trente pour le reste de la semaine. La deuxième semaine commence avec une période de quarante-cinq minutes. A la fin de la deuxième semaine, je peux supporter de rester quatre-vingt dix minutes au soleil.

» Il faut aussi choisir la meilleure heure du jour. Je crois que onze heures est le moment le plus approprié, car le soleil approche alors du zénith et donne sa meilleure chaleur. Vers deux et trois heures, ses rayons sont déjà beaucoup moins puissants.

Jeanne TOUDOT.

Lire la suite en deuxième page et en sixième page : LE REVEIL DU CINEMA.

UNE ESCROQUERIE DE STAVISKY découverte près d'Anvers

Anvers, 6. — Une nouvelle escroquerie de Stavisky aurait été découverte dans les environs d'Anvers. Au moment où le vaste domaine de Risschethoeve, comprenant 159 hectares et situé à Westmalle était mis en vente aux enchères, cette vente fut brusquement suspendue par suite d'un jugement du tribunal, sur l'opposition faite par deux sociétés immobilières de Bruxelles. Stavisky aurait été, en 1933, un des acheteurs de ce domaine qu'il voulait morceler en villas. Il aurait acheté avec ses comparses le domaine pour deux millions et demi et aurait obtenu un prêt de quatre millions pour son arrangement et un autre prêt de quatre millions alors que le domaine n'était pas payé et que les droits d'enregistrement n'étaient pas encore versés.

LA CRISE EST ENFIN RESOLUE

M. Laval a constitué le nouveau Ministère

M. Piétri avait dû renoncer et M. Yvon Delbos s'était récusé

Les Radicaux-Socialistes accepteraient les pleins pouvoirs

LE GOUVERNEMENT SE PRÉSENTERAIT CE SOIR DEVANT LES CHAMBRES

M. PIETRI revenant au Ministère de la Marine après ses consultations.

La journée d'hier a été marquée par deux événements : d'une part, le refus de M. PIETRI de constituer le cabinet, d'autre part, l'acceptation de M. Pierre LAVAL.

Jusqu'au milieu de l'après-midi, on avait pu croire que M. PIETRI réussirait à accomplir la mission que lui avait confiée le Chef de l'Etat. En effet, désireux de ne point heurter de front les adversaires des pleins pouvoirs, il avait renoncé à les demander au Parlement et décidé de premettre à celui-ci qu'il le consulterait sur chacune des mesures à prendre pour parer au péril monétaire et financier.

Mais il tablait, bien entendu, que M PIETRI tût assuré d'avoir une majorité suffisante pour approuver lesdites mesures. Il semble bien que, de ce côté, il n'ait pas trouvé tous les apaisements nécessaires. Aussi se décidait-il, au début de la soirée, à aviser le Chef de l'Etat qu'il renonçait à constituer le nouveau ministère.

M. LEBRUN fit alors appel à M. Yven DELBOS, président du groupe radical-socialiste de la Chambre, qui se récusa, en raison, dit-il, de son insuffisance de connaissances en matière financière et de son peu de préparation à l'exercice du pouvoir.

C'est alors que le Président de la République fit, pour la seconde fois, appel à M. Pierre LAVAL, qui non seulement accepta, mais annonça aussitôt que son ministère serait constitué dans la nuit.

A 2 h. 35 du matin, M. Pierre LAVAL avait constitué définitivement le Cabinet. On assure qu'il pourrait se présenter, dès aujourd'hui, devant les Chambres.

La matinée de M. Piétri

Conformément au programme qu'il s'était fixé, M. François Piétri a quitté son domicile, avenue Gabriel, hier matin, à 8 h. 45, pour rendre visite successivement à MM. André Tardieu et Pierre Laval.

MM. VINCENT-AURIOL et Léon BLUM sortant de la réunion du groupe socialiste

A 10 heures, M. François Piétri arrive à son cabinet au ministère de la Marine. « Je viens de voir ce matin longuement, dit-il, aux membres de la Presse, MM. André Tardieu et Pierre Laval. Je touche barre ici un instant pour tirer les journaux et voir mon courrier, puis je repartirai pour aller voir M. P.-E. Flandin. »

M. Daladier arrive à 10 h. 25 au ministère de la Marine. Il est aussitôt introduit auprès de M. François Piétri.

M. Pierre LAVAL qui a formé le nouveau Cabinet.

LA COMPOSITION DÉFINITIVE DU CABINET

Président du Conseil et Affaires Etrangères	MM. Pierre LAVAL.
Ministres d'Etat	HERRIOT, MARIN, FLANDIN.
Justice	Léon BERARD.
Intérieur	Joseph PAGANON.
Guerre	FABRY.
Marine de Guerre	François PIETRI.
Air	général DENAIN.
Commerce	Georges BONNET.
Finances	Marcel REGNIER.
Education Nationale	Philippe MARCOMBES.
Travaux Publics	LAURENT-EYNAC.
Colonies	Louis ROLLIN.
Marine Marchande	Marin ROUSTAN.
Travail	Ludovic FROSSARD.
Pensions	M. MAJPOIL.
Agriculture	M. Pierre CATHALA.
Santé Publique	Ernest LAFONT
P. T. T.	Georges MANDEL.

A 16 h. 30, M. Edouard Daladier sort du cabinet de M. Piétri. Il se rend à la réunion du groupe radical et radical-socialiste à la Chambre.

M. Piétri quitte le ministère de la Marine. A 10 h. 40, pour aller voir à son domicile M. Flandin. Il se rend ensuite au ministère des Finances, où il rencontre M. Caillaux.

Un entretien avec les délégués radicaux-socialistes

M. Daladier arrive au ministère de la Marine, à 11 heures. Il est accompagné de M. Edouard Herriot. On les introduit dans un salon où ils attendent le retour de M. François Piétri. M. Cathala arrive également au ministère.

A 11 h. 05, M. François Piétri entre au ministère de la Marine. Il reçoit aussitôt dans son cabinet la délégation du groupe radical et radical-socialiste composée de MM. Herriot, Yvon Delbos, Daladier, Chautemps et Guernut.

A partir de 11 heures, les antichambres du ministère de la Marine commencent à s'animer. Les journalistes et cinéastes se pressent autour des personnalités qui arrivent pour être reçus par M. Piétri. M. Bouthillier, directeur du budget au ministère des Finances ; M. Rivollet, ministre des Pensions du cabinet Flandin, à la tête d'une délégation d'anciens combattants, sont introduits dans les salons voisins du cabinet, où M. Piétri est encore en conversation avec les délégués du groupe radical et radical-socialiste.

Ce n'est qu'à midi 40 que la délégation radicale et radicale-socialiste sort du cabinet de M. François Piétri. MM. Edouard Herriot, Yvon Delbos, Camille Chautemps s'empressent de faire aux journalistes qui les assaillent de questions des déclarations optimistes.

M. Herriot dit notamment : « Nous allons faire part à notre groupe du travail utile que nous avons fait et nous reviendrons au ministère de la Marine cet après-midi après la réunion de notre groupe. »

M. Camille Chautemps, de son côté, déclare : « Nous avons conféré de façon utile. Nous avons bon espoir ». M. Yvon Delbos manifeste également le sentiment que ses collègues et lui vont transmettre au groupe des propositions concrètes intéressantes, susceptibles d'être bien accueillies.

Alors qu'on estimait que M. François Piétri ne recevrait plus personne après la délégation des anciens combattants, on voit arriver, à 13 h 05, au ministère M. Mandel.

M. Rivollet et les A. C. viennent exposer leurs desiderata

M. François Piétri a eu un entretien avec M. Rivollet, ministre des Pensions, qui était accompagné d'une délégation de la Confédération nationale des anciens combattants et victimes de la guerre. M. Rivollet a demandé au ministre de la Marine de bien vouloir maintenir un ancien combattant à la tête du ministère des Pensions.

Un échange de vues a eu lieu ensuite sur la situation politique actuelle. M.

MM. HERRIOT et CHAUTEMPS s'entretenant après leur entrevue avec M. Piétri.

Rivollet a déclaré à M. François Piétri que les anciens combattants soutiendront de leur autorité morale « tout gouvernement d'hommes résolus, dévoués au salut de la nation, choisis sans considération de dosage, comprenant des représentants des diverses forces du pays, en vue d'assurer : 1° la défense des libertés républicaines ; 2° le redressement moral et financier ; 3° les réformes politiques et administratives ; 4° la rénovation économique et sociale ».

A l'issue de son entretien avec M. Piétri, M. Rivollet a fait les déclarations suivantes :

« Nous venons d'avoir un entretien extrêmement cordial avec M. Piétri, chargé de former le ministère. M. Piétri a écouté ses camarades du front dans l'état d'esprit où il nous a toujours accueillis. Nous avons présenté les desiderata de la Confédération : Maintien du ministère des Pensions, avec à sa tête un ancien combattant connaissant toutes les questions intéressant nos camarades. Sur ces deux points, M. Piétri a bien voulu nous donner tous apaisements. »

A 13 h. 40, M. Georges Mandel quitte le ministère de la Marine, sans faire aucune déclaration.

M. HERRIOT ANNONCE AUX RADICAUX QUE M. PIETRI NE DEMANDERA PAS LES PLEINS POUVOIRS

A son retour au Palais-Bourbon, à 12 h. 45, M. Herriot a rendu compte au groupe radical-socialiste des résultats de la conversation de la délégation avec M. François Piétri.

Celui-ci avait donné quelques indications sur ses intentions : il se proposerait, non pas de demander au Parlement les pleins pouvoirs, mais de présenter aux Chambres quelques brefs projets tendant, comme le groupe radical-socialiste l'avait réclamé, à la défense du franc et à la lutte contre la spéculation, aussi bien qu'au rétablissement de l'équilibre budgétaire et de l'activité économique du pays.

M. François Piétri envisagerait d'opérer par paliers successifs, en demandant au Parlement les pouvoirs d'exécution nécessaires pour ses projets. Il prolongerait, du reste, la durée de la session au-

M. RIVOLLET conduisant une délégation d'A. C. auprès de M. Piétri.

tant qu'il conviendrait pour permettre au Parlement d'exercer son contrôle. Il a ajouté qu'il comptait s'entretenir avec des représentants des autres groupes parlementaires, particulièrement avec celui du parti socialiste S. F. I. O., auquel il exposerait ses intentions, et qu'il recevrait ensuite à nouveau la délégation du groupe radical-socialiste.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

LE 51e CONGRÈS NATIONAL DE LA LIGUE FRANÇAISE DE L'ENSEIGNEMENT s'est ouvert hier matin à Lens

UN GRAND NOMBRE DE DÉLÉGUÉS VENUS DE TOUTE LA FRANCE PARTICIPENT A CES IMPORTANTES ASSISES

La Ligue française de l'enseignement a choisi, cette année, la grande cité minière de Lens, pour tenir son 51e Congrès national.

La séance d'ouverture a eu lieu, hier en présence d'un grand nombre de délégués venus de tous les départements français.

La réception des Congressistes par la Municipalité. On voit au centre : M. MAES, Député-Maire, ayant à sa gauche, M. CHATELET et, à sa droite, M. BRENIER, Président de la Confédération de l'Enseignement.

L'ouverture du Congrès du matin

La séance du matin eut lieu dans la magnifique salle de l'Apollo, mise à la disposition des organisateurs par M. Bertrand, le sympathique directeur.

Sur la scène, M. CHATELET, recteur de l'Académie de Lille, préside. Il est entouré de MM. Chavin, sous-préfet de Béthune ; Marcel Hanotel, adjoint au maire, président des Amicales laïques de Lens ; Sarthou, inspecteur d'académie ; Barillier, inspecteur général, remplaçant M. Rosset, directeur de l'instruction primaire au ministère ; Semeigen, président de la Ligue de l'enseignement belge ; Locqueneux, inspecteur primaire ; Beuvry, président des œuvres laïques du Pas-de-Calais ; Léon Mouton, commissaire général du congrès ; Charles Mouton, trésorier ; Brénier, président de la Confédération générale des œuvres laïques ; Bornay, Vernay, député, et Estèbe, gouverneur général honoraire de l'Algérie, tous trois vice-présidents de la Ligue française de l'enseignement ; Mortreux et Hache, conseillers municipaux ; Glay, secrétaire général ; Paul Gers, trésorier général ; Belliot et Dyard, secrétaires généraux adjoints ; Gaston Dubircq, trésorier adjoint ; Mlle Géraud, inspectrice générale des écoles maternelles, etc...

A 11 h. 10, la séance est ouverte, et M. Chatelet donne la parole à M. Hanotel, adjoint au maire et président des Amicales de Lens.

Hommage à Basly

M. Marcel HANOTEL souhaite la bienvenue aux congressistes.

« Les amicalistes lensois, dit-il, que je représente, sont heureux de vous recevoir dans leur ville, et je puis vous assurer qu'avec M. Beuvry, président de la Fédération du Pas-de-Calais, et la municipalité, nous avons mis tout en œuvre pour rendre votre séjour à Lens des plus agréables et pour donner au 51e Congrès de la Ligue de l'enseignement un caractère grandiose ».

Puis, M. Hanotel, au milieu du plus profond silence, rend hommage à la mémoire d'Emile Basly, ancien député-maire de Lens.

« Basly, déclare-t-il, fut un homme dont la vie fut un symbole de droiture et de dévouement, un homme qui s'est donné tout entier pour la libération de l'humanité ».

M. Hanotel retrace ce que fut la carrière de l'ancien député-maire de Lens, orphelin à l'âge de 10 ans et qui n'eut pas le bonheur de pouvoir aller s'asseoir sur les bancs de l'école. Il dut, pour pouvoir accomplir les fonctions si multiples et si dignes qui lui furent confiées, être son propre professeur.

L'orateur rappelle l'action syndicale de Basly, sa lutte pour l'amélioration du sort des ouvriers mineurs et les représailles dont il fut victime.

M. Hanotel en arrive à la vie politique de Basly.

« Remarqué et retenu par Rochefort alors qu'il se trouvait à Paris, dit-il, les républicains démocrates de l'époque lui firent place sur la liste des élections législatives de 1885 et il fut élu député de la Seine.

» Le scrutin uninominal ayant été rétabli, il fut battu en 1889 et il revint se fixer dans le Pas-de-Calais, où le Syndicat des mineurs venait de se constituer ».

M. Hanotel montre comment Basly aida à l'organisation puissante de ce Syndicat et les résultats obtenus : les huit heures, caisse de retraite, accidents de travail, caisse de secours, délégués à la sécurité des mineurs.

« En 1891, poursuit l'orateur, Basly est élu député du Pas-de-Calais, et obtient le vote des lois de 1894 sur les caisses de secours et de retraites, de 1898 sur les accidents de travail et sur le fonctionnement de l'institution des délégués mineurs. Son action à la Chambre, dont il fit partie pendant 42 ans, s'attacha à construire pierre par pierre cette législation dont les ouvriers mineurs sont aujourd'hui dotés et qui constitue leur charte.

» En 1900, Basly arrivait aux affaires municipales. Son esprit organisateur, l'expérience des hommes qu'il avait acquise, son dévouement inné de la chose publique, firent de lui un chef incontesté auquel se donna en pleine confiance toute la population.

» Aussi, sous son administration, Lens prit un prodigieux essor. La question scolaire fut mise au premier plan de ses occupations, lui qui avait souffert du manque d'instruction, son premier souci a été l'éducation des enfants du peuple. Les cités ouvrières étaient dépourvues d'écoles publiques ; avec l'appui du Conseil municipal, il construisit les groupes Berthelot, filles et garçons, puis les groupes Paul-Bert. Une école maternelle centrale fut ouverte pour abriter les tout-petits. Au centre de la ville, il ouvrit une école primaire supérieure et patronna le développement des amicales laïques et les œuvres postscolaires ; la question de l'hygiène et les œuvres sociales furent parmi ses principales préoccupations. La ville de Lens, avant la guerre, avait pris un prodigieux essor et méritait le nom de la capitale du pays noir.

» Pendant la guerre, il garda l'inébranlable confiance qu'il faisait partager autour de lui et qui conserva intact le moral de toute une population.

Un coin de la salle de l'Apollo, pendant le Congrès.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

M. René RENOULT a été acquitté par le Jury de la Seine

Le Procureur de la République avait réclamé une condamnation pénale, « pour l'exemple »

Cette deuxième audience du procès René Renoult, l'ancien ministre de la Justice accusé de trafic d'influence, a commencé exactement à 13 heures. Comme la veille, M. René Renoult est arrivé de la prison de la Santé en pardessus noir et melon noir. Il paraît très calme, très maître de lui.

Nouveaux témoignages

Tout de suite, l'audition des témoins continue. On entend M. Laya, avocat à la Cour, qui raconte une histoire identique, dit-il, à celle de Stavisky. Le prévenu était en fuite. Il s'agissait pour l'avocat de concilier les intérêts des parties civiles et ceux de l'homme contre qui un mandat d'arrêt était lancé.

— Cet inculpé en fuite avait-il un passé chargé ? demande le procureur général.

— Non, c'était même un homme presque honorable, répond le témoin.

— Donc, aucune ressemblance avec le cas Stavisky, conclut le procureur (Rires).

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)